

Droit médical — Fiche à trous (cas Juliette/Adam)

Fiche(s) à trous | 2026-01-14

Version à trous

Autorisation & installation

Juliette possède une autorisation dans le canton de _____ mais ouvre un cabinet dans le canton de _____ sans démarche. La LPMéd exige une autorisation _____ pour la pratique durable sous propre responsabilité.

Assureur & dossier

L'assureur demande le dossier complet pour vérifier la _____. Avant transmission, vérifier : base légale et/ou _____ du patient, et appliquer la règle de _____ (ne transmettre que le nécessaire).

Responsabilité

Atteinte 1 (vaccin) : analyser la responsabilité du médecin en cabinet selon le _____ (CO) : dommage, causalité, faute (règles de l'art) / défaut d'_____.
Atteinte 2 (infection nosocomiale) : hôpital public => droit _____ cantonal (responsabilité de l'État).

Corrigé

Autorisation & installation

Juliette possède une autorisation dans le canton de Zurich mais ouvre un cabinet dans le canton de Neuchâtel sans démarche. La LPMéd exige une autorisation cantonale pour la pratique durable sous propre responsabilité.

Assureur & dossier

L'assureur demande le dossier complet pour vérifier la prise en charge. Avant transmission, vérifier : base légale et/ou consentement du patient, et appliquer la règle de minimisation (ne transmettre que le nécessaire).

Responsabilité

Atteinte 1 (vaccin) : analyser la responsabilité du médecin en cabinet selon le droit privé (CO) : dommage, causalité, faute (règles de l'art) / défaut d'information.

Atteinte 2 (infection nosocomiale) : hôpital public => droit public cantonal (responsabilité de l'État).